

## **PV du conseil de l'ED SHS-PE**

**25 janvier 2018 de 9h00 à 12h - Salle de séminaire du CDE**

Présents : William Gasparini (directeur ED), Dominique Lenfant (directrice-adjointe ED), Marc Trestini, Loïc Chalmel (LISEC), Catherine Maurer (ARCHE), Demont Elisabeth, Sara Schimchowitch (LPC), Michel Humm (ARCHIMEDE), PhilippE Cordazzo (SAGE), Michel Koebel (E3S), ROSSANO Frédéric (AMUP), Maire-Claire Vitoux (personnalité extérieure, Mulhouse) Régine Battiston (Responsable des Formations doctorales SHS à l'UHA), Catherine Duvette et Sandrine Knobé (représentantes personnel administratif), Juliette Deloye, Julien Louis, Yacine Tajri (représentants élus des doctorants), Pascale Merlin (secrétaire ED).

Excusés : Marie-Frédérique Bacqué, Jean-Philippe Viriot Durandal, Roberto Fassino, Virginie Vinel-Long

Notes de Y. Tajri, P. Merlin et W. Gasparini

Compte-rendu du dernier conseil approuvé à la majorité

### 1/ Présentation du périmètre thématique de l'ED, des UR et des directeurs d'UR

Rappel de l'arrêté du 25 mai 2016 :

-« La formation doctorale est une formation à et par la recherche et une expérience professionnelle de recherche. Elle conduit à la production de connaissances nouvelles. Elle est complétée par des formations complémentaires validées par l'école doctorale.

- ED : activités de formation favorisant l'interdisciplinarité

- UR et DT : principaux fournisseurs de formation

Rappel de l'historique : notre Ecole émane de la division de l'ED des Humanités 2009.

L'école doctorale est co-accréditée avec l'UHA et en association avec L'ENSAS

Elle fédère 10 unités de recherche dont 3 unités mixtes de recherche (unistra et CNRS), 6 équipes d'accueil unistra et 1 équipe INSA/ENSA

Une partie des directions de ces unités sont renouvelées dans ce nouveau quinquennal :

BACQUE Marie-Frédérique - Unité de recherche en psychologie : subjectivité, cognition et lien social

CARREZ Maurice - Dynamiques européennes

MELTZ Renaud - Centre de recherche sur les économies, les sociétés, les arts et les techniques

TRESTINI Marc - Laboratoire Interuniversitaire des Sciences de l'Éducation et de la Communication

DE LASSALLE Marine - Sociétés, Acteurs, Gouvernement en Europe

DEMONT Elisabeth - Laboratoire de psychologie des cognitions

HUMM Michel - Archéologie et histoire ancienne : Méditerranée – Europe

MAURER Catherine - Arts, Civilisations et Histoire de l'Europe

ROSSANO Frédéric - Architecture, Morphologie Urbaine et Projet

VIEILLE-MARCHISET Gilles – Sport et sciences sociales

Ses 4 grands champs épistémologiques sont les sciences sociales et politiques, les sciences historiques, la psychologie et les sciences de l'éducation.

## 2/ Organisation et gouvernance

L'École doctorale est dorénavant en phase avec le nouvel arrêté :

- mise en œuvre du CST
- tous les doctorants ont reçu la convention individuelle de formation
- durée de thèse de 3 ans en équivalent temps plein consacré à la recherche (pour les bénéficiaires de contrats doctoraux); dans tous les autres cas, la durée de préparation du doctorat peut être au plus 6 ans. Des prolongations annuelles peuvent être accordées à titre dérogatoire par le chef d'établissement, sur proposition du directeur de thèse et après avis du comité de suivi et du directeur d'école doctorale, sur demande motivée du doctorant
- formation à l'intégrité scientifique et à la déontologie de la R obligatoire pour soutenir
- jury de thèse :
  - sa composition doit permettre une représentation équilibrée des femmes et des hommes.
  - le directeur de thèse participe au jury mais ne prend pas part à la décision finale
- la procédure de césure affichée sur le site de l'ED

Le Haut Conseil d'évaluation (HCERES) a soulevé les points positifs de l'ED :

- . bonne gouvernance
- . bonne interdisciplinarité
- . ouverture à l'Europe
- . bonne formation à la publication (formation et revue Strathèse)

Et les points à améliorer :

- . coordination entre unistra et uha en respectant les particularité de chaque université
- . prévoir des dispositifs pour accueillir les doctorants étrangers
- . Simplifier la structuration des formations
- . améliorer la communication
- . veiller à la mise en place du CST

↳ La plupart de ces chantiers ont été mis en place.

### Organisation de l'École doctorale

L'ED comprend 5 instances :

- . le Conseil de l'École doctorale - adopte le programme d'actions de l'ED - il se réunit au moins 3 fois par année
- . le bureau de l'ED - gère les affaires courantes
- . le Conseil scientifique de l'ED siège pour le classement des candidatures - il est le jury pour le concours des auditions
- . le conseil restreint - instruit les demandes d'admission dérogatoire en 1<sup>re</sup> année (diplôme étranger et dossier particulier - candidature en-dessous de la note plancher)
- . les chargés de mission de l'ED

Intervention des représentants élus des doctorants demandant la suppression du conseil restreint car il exclut le représentant doctorant et n'a pas de valeur légale (cf. la note des élus doctorants envoyée aux membres du Conseil). Cette instance avait été mise en place en 2009 par le 1<sup>er</sup> conseil d'ED.

Le Conseil met au vote l'abrogation du conseil restreint : ce qui était traité en Conseil restreint sera dorénavant traité en bureau de l'ED avec la présence d'un représentant doctorant.

Décision approuvée à la majorité.

### 3/ Points sur les inscriptions

Tous les doctorants n'ont pas encore finalisé leur inscription.

Le nombre des inscrits officiels consolidés avec l'UHA des inscrits seront donc connus d'ici février.

25 abandons sont comptabilisés à ce jour.

A part quelques doctorants qui justifient leur décision (emploi par exemple), la plupart de ces abandons ne sont pas connus de l'ED.

Les directeurs d'UR devront faire remonter les motifs d'abandon au secrétariat de l'ED.

Un doctorant de notre ED a été exclu de l'université par la section disciplinaire du Conseil académique pour plagiat. Un logiciel anti-plagiat sera mis en place pour vérifier toutes les thèses. Une phase de test sera d'abord réalisée sur plusieurs thèses.

Note des élus doctorants sur les conditions d'inscription et de réinscription en doctorat (cf. la note des élus doctorants envoyée aux membres du conseil) :

- Réaffirmer une position de principe : « seuls des critères scientifiques prévalent sur les conditions de réinscription. En aucun cas les « ressources » du doctorant peuvent être un motif d'éviction du doctorant.
- Simplification : se baser sur la convention de formation sans passer par l'attestation de financement.

L'Ecole doctorale se met en conformité avec l'arrêté de 2016 et la charte des thèses en s'assurant que le doctorant dispose de ressources financières assurant le bon déroulement des travaux de recherche et de la préparation de la thèse.

Conformément à l'arrêté, l'attestation de ressources financières sera à nouveau demandée à chaque réinscription pour une année supplémentaire.

Position de principe approuvée par le Conseil : « les critères scientifiques restent la condition d'inscription prioritaire et non le financement ». Néanmoins, l'ED vérifie que les doctorants disposent de ressources leur permettant de préparer leur thèse dans de bonnes conditions.

### 4/ Calendrier des réunions

Le calendrier de l'Ecole doctorale est transmis à chaque membre présent.

### 5/ Comité de suivi de thèse

A partir de la 2<sup>ème</sup> année puis les années suivantes jusqu'en fin de thèse : évaluation de l'état d'avancement et entretien du doctorant par le comité.

Le déroulement est repris en détail par W. Gasparini

Les représentants des doctorants s'interrogent sur la marge de manœuvre du doctorant en cas de problème car c'est le directeur de thèse qui choisit les membres du comité.

W Gasparini indique que le CST est le moment d'un point scientifique de la thèse.

S'il permet au doctorant de signaler les situations conflictuelles, c'est au directeur de l'UR puis de l'ED d'envisager des solutions.

Il est rappelé que le format est laissé à la discrétion de chaque unité de recherche,

L'état d'avancement doit montrer la progression des travaux – pour l'inscription en 6<sup>me</sup> année, la plus grande partie de la thèse doit être achevée.

#### 6/ Formation doctorale

Le système de validation de la formation a été simplifié à la demande des représentants élus des doctorants.

Le doctorant valide au minimum 108 heures de formation sur 3 modules :

Module 1 - formation disciplinaire et épistémologique SHS

Module 2 - formation disciplinaire : scientifique, méthodologique et professionnalisation

Module 3 - formations transversales proposées par le collège doctoral

54 heures sont à faire dans les modules 1 et 2 et 54 heures dans le module 3. Une modulation de ces heures est possible avec un maximum de 72 heures sur la formation disciplinaire et un minimum de 36 heures sur la formation transversale.

Les doctorants travaillant à temps plein sont exemptés de 10h de formation disciplinaire ainsi que de 10h de formation transversale sur justificatifs.

Les 3 heures de formation à l'intégrité scientifique et la déontologie de la recherche sont obligatoires pour pouvoir soutenir une thèse de doctorat.

#### 7/ Journée doctorale Identités plurielles

Elle a lieu le 19 avril 2018 à la Misha

Pour la 1<sup>ère</sup> fois, cette journée est inter-universitaire avec les écoles doctorales en SHS de la Région Grand Est.

Cette année, elle est organisée à Strasbourg et il est prévu qu'elle puisse être récurrente avec à chaque fois une autre ED organisatrice.

Le comité scientifique et d'organisation est composé de doctorants des universités de Strasbourg, Lorraine et Reims. Les directeurs d'ED en font également partie.

Un site internet dédié à cette journée a été créé par les doctorants du comité d'organisation avec toutes les informations utiles.

#### 8/ Election des représentants des doctorants

Les représentants élus des doctorants au conseil achèvent leur mandat en avril et il faut donc les renouveler.

L'élection avec un bureau de vote sera organisée en même que la journée doctorale du 19 avril.

Les élus actuels sont invités à envoyer une information aux doctorants.

#### 9/ Nombre de doctorants par DT

Le nombre maximum actuels de doctorants par directeur de thèse est de 10.

William Gasparini propose d'abaisser ce taux à 8.

La proposition mise au vote est adoptée à l'unanimité

#### Strathèse - Revue de l'ED en ligne

Un nouveau numéro est prévu pour le printemps piloté par Anne Thévenot.

La secrétaire de rédaction et les adjoints sont en cours de renouvellement. Il est demandé que des enseignants-chercheurs participent de façon effective à cette revue.

Ce premier Conseil d'ED de la nouvelle équipe dirigeante s'achèvera par un pot en présence de l'ancien directeur, Pascal Hintermeyer.